



Maroc

Dr Abdellatif IDRISSI AZZOUZI, Service des maladies dermatologiques, DELM/ Ministère de la Santé, Maroc

L'offre de soins en dermatologie au Maroc

- Quatre services de dermatologie hospitalo-universitaires

Il y a 4 services de dermatologie hospitalo-universitaire : le service de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat avec une consultation génodermatoses, le service de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Casablanca, le service de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Fès et le service de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Marrakech.

- Trois organisations non gouvernementales centrées sur la peau

L'Association Marocaine de Génodermatoses basée au Centre Hospitalier Universitaire de Rabat, l'Association Marocaine du Psoriasis et l'Association Gildy (Centre Hospitalier Universitaire de Casablanca). Ces associations sont locales et pilotées par des médecins.

- L'accès aux soins pour les patients les plus démunis

L'accès aux soins pour les patients atteints de génodermatoses sévères est lié au contexte général de l'accès aux soins au Maroc : difficultés d'accès aux soins en raison de l'éloignement géographique, de questions financières, du contexte culturel. Pour y remédier, un régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED) a été mis en place.

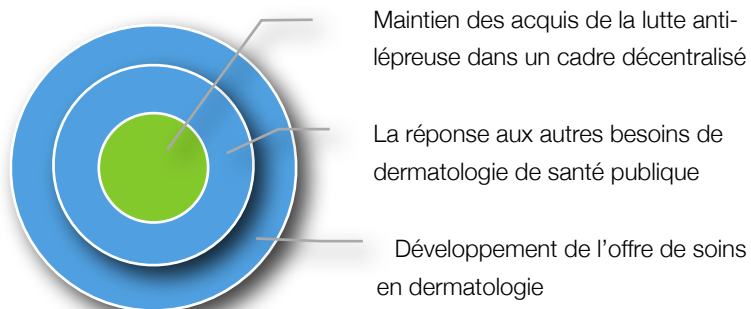
Les génodermatoses sont inscrites sur la liste des priorités de dermatologie de santé publique dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques (2008-2012)

- Le programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques (2008-2012)

Le souci majeur au Maroc était d'inscrire les Génodermatoses Sévères sur la liste des priorités de dermatologie de santé publique. Deux opportunités se sont présentées : la révision de la stratégie du Programme Lèpre (2006-2007) et l'élaboration du Plan d'action du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012.

Le projet national de mise en place d'un réseau dédié aux Génodermatoses Sévères est inscrit dans le plan d'action du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012. Ce plan prévoit d'une part le maintien des acquis de la lutte anti-lépreuse dans un cadre décentralisé, la réponse aux autres besoins de dermatologie de santé publique ainsi que le développement de l'offre de soins en dermatologie.

Stratégie du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques





Plan d'action du Ministère de la Santé 2008-2012

Axe	Action	Activité
1. Maintien et consolidation des acquis de la lutte antilépreuse	230. Renforcement des acquis de la lutte antilépreuse dans un cadre décentralisé et adéquatement intégré	1. Intégration des ORE et des CPE dans la lutte antilépreuse
		2. Révision de la mission et du statut du Centre National de Léprologie
		3. Organisation de réunions régionales sur le contrôle des maladies dermatologiques et la lèpre
		4. Organisation de séminaires de formation en dermato-léprologie
		5. Renforcement des activités d'IEC
		6. Mobilisation de ressources additionnelles grâce au partenariat.
2. Réponse aux autres besoins en dermatologie de santé publique	232. Élaboration et mise en œuvre de plans d'action spécifiques aux nouvelles maladies cibles du programme.	7. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre le psoriasis
		8. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre les cancers cutanés
		9. Élaboration et mise en place d'un plan d'action de lutte contre les dermatoses liées à la pauvreté et la précarité
		10. Mise en place d'un réseau dédié aux génodermatoses sévères
3. Renforcement de l'offre de soins en dermatologie	231. Développement des services en dermatologie et coordination entre les différents niveaux de l'offre de soins	11. Dotation des services de dermatologie en équipement et moyens nécessaires
		12. Contributions à la mise en place de plans d'action provinciaux de formation continue en dermatologie
		13. Appui à la mise en place de système de référence / contre référence en dermato-léprologie
		14. Révision du système d'information du programme (mise en place de registres régionaux)
		15. Appui aux caravanes médicales

- Un budget estimé à 500 000 euros pour le Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques pour 2009-2012

Année	2009	2010	2011	2012
Budget (dirham marocain)	62 500	1 390 000	1 480 000	1 580 000

Les actions entreprises dans le cadre de ce plan sont l'équipement et la mise à niveau des services de dermatologie, l'achat de médicaments, les moyens de coordination, les actions d'information et de sensibilisation du personnel des Services de Santé Publique.

- La collecte de données épidémiologiques dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques

Les données épidémiologiques disponibles sont essentiellement des séries de cas rétrospectives. Il existe cependant quelques études prospectives. Un des objectifs du projet national de mise en place d'un réseau dédié aux Génodermatoses Sévères dans le cadre du plan d'action du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012 est le développement des registres nationaux.

- L'organisation de la filière de soins pour les génodermatoses sévères dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques

L'organisation de la filière de soins en dermatologie fait partie des objectifs du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques. Deux niveaux sont à distinguer : le niveau 1 liant les médecins généralistes et les dermatologues, et le niveau 2 liant les dermatologues aux centres de références avec une équipe multidisciplinaire.



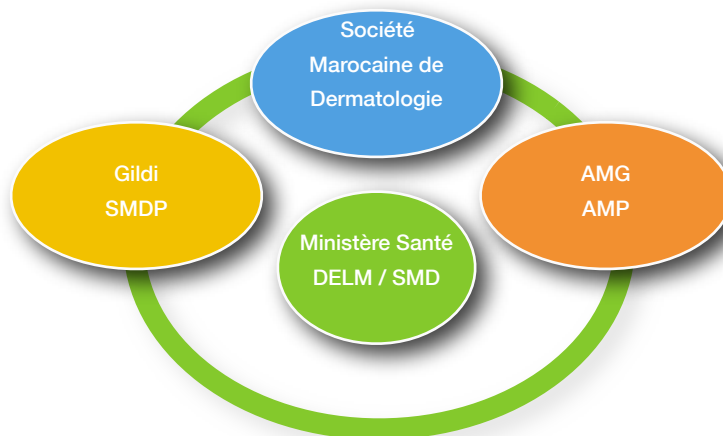
L'identification et la reconnaissance officielle des centres de référence pour les génodermatoses sévères est un réel enjeu. Il est nécessaire d'identifier les génodermatoses prioritaires.

- Un partenariat entre le Ministère de la Santé, la société de dermatologie, la société de dermatologie pédiatrique, les organisation non gouvernementales dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques

Les partenaires du programme mis en place par le Ministère de la Santé (Direction de l'Épidémiologie et de la lutte contre les maladies, Service des Maladies Dermatologiques) sont la Société Marocaine de Dermatologie, la Société Marocaine de Dermatologie Pédiatrique (SMDP), Gildi, l'Association Marocaine des Génodermatoses (AMDG), l'Association Marocaine du Psoriasis (AMP).

Dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques, il est important de formaliser ces partenariats en signant des conventions entre le Ministère de la Santé et les organisations non gouvernementales afin d'élaborer des plans d'action spécifique.

Les partenaires du Programme National de Lutte contre la Lèpre et les Maladies Dermatologiques



Des propositions pour améliorer la prise en charge des patients atteints de génodermatoses sévères

- Identifier les génodermatoses sévères prioritaires
- Définir une stratégie de prise en charge spécifique et adaptée au contexte et aux ressources nationales
- Définir des référentiels de prise en charge et un manuel de procédures
- Impliquer les patients dans les associations et élargir la couverture géographique de ces associations
- Réviser les statuts de la Société Marocaine de Dermatologie et rendre opérationnels les groupes de travail thématiques
- Préciser les besoins en recherches et leurs implications en santé publique
- Développer le partenariat international (Nord - Sud et Sud - Sud)